

3° Papiers d'emballage. — Importation en 1911 : 20.610 kilog., soit 4.534 fr. Ces papiers sont de fabrication allemande et autrichienne.

Sacs vides et toiles d'emballage. — Importation totale en 1911, 545.000 kilog., soit 342.000 fr.

Ces articles viennent exclusivement des Indes. Les sacs servent à l'expédition des noisettes. On les vend sur place de 1 à 1 fr. 25 la pièce.

Section II. — Douane et transit.

Il n'y a aucun droit de port à payer ni pour les bateaux ni pour les marchandises ; les bateaux paient seulement les droits de phare.

Les marchandises importées ont à payer des frais de débarquement pour les « mahones », d'après un tarif établi et variant de 0 fr. 20 à 0 fr. 40 par colis pesant jusqu'à 100 kilog. Les colis dépassant 100 kilog. sont taxés d'après un tarif plus élevé allant jusqu'à 3 fr. pour une balle pesant 1.000 kilog. Les frais de porte-faix en douane, sont presque pareils à ceux de débarquement.

Les droits de douane sont de 11 % *ad valorem*. Les formalités douanières ne sont remplies que sur la base d'une facture originale dûment établie.

Considérations générales sur le commerce français dans le vilayet de Trébizonde.

La France n'occupe pas ici la place qui devrait lui revenir ; les causes en sont connues et ont déjà été signalées de tous côtés à nos commerçants ; nous nous contenterons donc de les résumer.

En général, les articles français sont plus chers que les produits étrangers ; or, il est un fait connu : en Turquie le bon marché prime la bonne qualité. Il faudrait que nos commerçants, pour tous les articles où la concurrence est à craindre, s'appliquent à fabriquer spécialement pour l'Orient des articles très bon marché.

Nos concurrents, quelquefois, ne vendent pas meilleur marché que nous mais font des conditions de vente plus avantageuses, soit par un plus gros escompte au comptant, soit en accordant des délais moins stricts ; là encore, il faut imiter la concurrence étrangère, car le client ira forcément vers celui qui fait le plus de facilités.